

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal OCTOBRE 2007

n° 205

LE MOT DU MAIRE

Ce dimanche 28 octobre fut une bien belle journée. Nous avons dormi une heure de plus, ce qui a été -nous a t'on dit- très bon pour la planète. Puis, sur toutes les radios nationales, nous avons entendu l'excellent Nicolas Hulot et quelques autres nous commenter abondamment le Grenelle de l'Environnement que tout citoyen normalement constitué n'a pu qu'approuver.

C'est, dans cet état d'esprit, que peu après je me suis rendu à l'Assemblée Générale des Maires du Var, organisée cette année dans le beau village de Fayence. Mais je dois tout d'abord vous dire que cette réunion annuelle des Maires ne manque jamais d'intérêt, puisqu'elle permet à tous les élus du département d'intervenir et d'interroger les services de l'Etat et donc en particulier le Préfet, sur les perspectives les concernant et d'obtenir ainsi des informations concrètes souvent plus limpides et précises que celles généralement dispensées par les Ministères.

Donc, parmi nombre de questions et de réponses pertinentes, le débat a vite glissé vers le thème, très à l'ordre du jour, de l'environnement et du fameux Grenelle, du moins en ce qu'il touchait plus spécialement les Communes.

Et là, nous avons entendu le rapporteur de l'une des commissions consultatives nationales nous annoncer que dorénavant, dans tous les restaurants scolaires, les communes devraient servir chaque semaine un vrai repas « BIO », ce qui serait évidemment très bien, en notant toutefois que cela se traduirait inévitablement par une augmentation des tarifs, devant être assumée soit par les parents soit par le contribuable. Et notre orateur de poursuivre « cependant il a été obtenu qu'il pourrait s'agir, au choix, soit de produits BIO, soit de produits du Terroir » (ouf !) ce qui n'est pas mal du tout, (même si cela n'a rien à voir). Mais ne boudons pas notre plaisir, puisqu'en somme cette excellente mesure a l'avantage d'être à la fois diététique, environnementale, économique, sociale et politique, tout ceci pour le même prix.

Mais l'essentiel n'est-il pas d'être bon pour la planète !

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

STE-ANASTASIE La Boutique place des Ferrages
Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h
Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous , Vente
ou Dépose

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu :
les Vendredis 02 , 16 et 29 NOVEMBRE 2007,
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi,
mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le
mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE assurera sa
permanence à la Mairie, le Jeudi 8 NOVEMBRE
2007 de 11 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités,
malades, infirmes (aide-ménagère). Tél. :
04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE

à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30 Le Samedi de 9H à 12H et de
15H à 18H Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
Le LUNDI 26 NOVEMBRE 2007
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

C.I.C.A.S. Retraite complémen-
taire des salariés



Tél. 0820 200 014

Permanence : BRIGNOLES
Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi et
le Jeudi (au rez-de-chaussée)

BIBLIOBUS

Prochain passage du Bibliobus :
Le MARDI 06 NOVEMBRE 2007
de 14 H à 15 H au Parking des Ferrages

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1er Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
reçoit le lundi, jeudi et vendredi de 9H30 à 11H30-
Mme Laurent 2ème Adjoint
(Action sociale) : 04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet : www.ste-anastasia.fr

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer
aux personnes dépendantes un soutien adapté
(retraités). : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult :
04.94.04.89.33

Police Municipale

Numéro : 06.08.80.45.82

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence :
08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(*) en cas de dérangement de votre ligne vous
pouvez venir en mairie où un téléphone sera mis
à votre disposition pour contacter France Télé-
com.

Conciliateur de justice

Pour le canton, une permanence est assurée en Mai-
rie de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à
17H30 sur rendez-vous au 04.94.37.00.90

Gendarmerie Nationale



La Brigade de Gendarmerie
Nationale de La Roquebrussanne
nous informe de la modification de
ses numéros d'appels :

Le 17 uniquement pour les urgences
Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris
les simples contacts ou demandes de renseignements.

Chronique municipale

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2007

Ouverture de la séance à 20 heures

Monsieur le Maire ouvre la séance en abordant les questions prévues à l'ordre du jour :

Délibération n°07/47 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une opportunité d'achat amiable, il serait souhaitable de procéder à l'acquisition des parcelles :

1. -n°156 Section C, d'une superficie de 420 m², au lieu dit les Ferrages, appartenant à Mesdames Paulette CORTIAL, Jacqueline GAUBERT et M. Michel GAUBERT, située en zone ND du Plan d'Occupation des Sols de la Commune ;

2. -n°157 Section C, d'une superficie de 200 m², au lieu dit les Ferrages, appartenant à Mme Simone DEBRAND et M Jean Max CHARDOUNAUD, située en zone ND du Plan d'Occupation des Sols de la Commune ;

3. -n°304 et n°305 Section C, d'une superficie respective de 382 et 386 m², au lieu dit les Ferrages, appartenant à Monsieur Eric HUET (nu-propriétaire) et Madame Rose-Marie MAESTRACCI (usufruitière), située en zone ND du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

La destination de ces terrains est à ce stade, de poursuivre la politique foncière de la commune en anticipant dans la mesure du possible sur une opérations d'intérêt public.

Cette opération, rendue possible par une opportunité nouvelle, est destinée à préserver un paysage remarquable ceinturant le village ancien.

Le Maire indique qu'une concertation avec le propriétaire a permis de fixer à l'amiable le montant de ces acquisitions à 12.20 € le m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide l'acquisition de ces parcelles aux conditions proposées

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction traitée par Me EMERIC, Notaire à Garcoult ;

-dit que les dépenses correspondantes seront prévues au budget communal art 2111 opération 23 Acquisitions foncières.

Délibération n°07/48 :

En application du dispositif aux communes aménagé par le Conseil Général du Var, le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite du Conseil Général une subvention au taux de 70 % pour les opérations suivantes :

I – Aménagement d'une aire de jeux

Montant H.T. : 60 864.05 €

II – Acquisitions foncières de terrains non constructibles

1- Section C parcelle n°157 lieu dit « Les Ferrages » d'une contenance de 200 m² pour un montant de 12.20 € le m² soit 2 440 €

2- Section C parcelle n°156 lieu dit « Les Ferrages » d'une contenance de 420 m² pour un montant de 12.20 € le m² soit 5 124 €

3- Section C parcelles n°304 et 305 lieu dit « Les Ferrages » pour une contenance totale de 768 m² pour un montant de 12.20 € soit 9 369.60 € arrondi à 9370 €.

III – Projet d'aménagement d'une boucle verte

4- Maîtrise d'œuvre d'un arboretum de collection (jardin

public) et acquisition d'arbres d'espèces diversifiées.

Montant H.T. : 10 819 €

5- Acquisition de mobilier urbain.

Montant H.T. : 9 950 €

6- Signalétique de découverte du patrimoine.

Montant H.T. : 8 839 €

7- Réalisation d'un mur de pierres.

Montant H.T. : 35 532.10 €

8- Eclairage de l'arboretum.

Montant H.T. : 23 466.19 €

9- Création d'un chemin piétonnier et tranchée EDF pour desservir l'éclairage public.

Montant H.T. : 17 000 €

Délibération n°07/49 :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Compte 63512 : Taxes foncières + 600 €

Compte 6135 : Locations mobilières + 1 000 €

Compte 6064 : Fournitures administratives + 2 000 €

Compte 606283 : Produits pharmaceutiques + 500 €

Compte 60623 : Alimentation + 500 €

Compte 6413 : Personnel non titulaire + 3 000 €

Compte 64168 : Autres emplois d'insertion + 5 000 €

Compte 6451 : Cotisations à l'URSSAF + 5 000 €

Compte 6453 : Cotisations caisses de retraite + 5 000 €

Compte 673 : Titres annulés + 3 000 €

Compte 6531 : Indemnités élus + 5 000 €

Compte 6533 : Cotisation retraite élus + 1 000 €

Compte 022 : Dépenses imprévues

fonctionnement - 31 600 €

Régularisation délibération n° 07/39 :

décision modificative n°2

Opération 13 : Acquisition de Matériel

Compte 21578 Autre matériel et outillage + 1 000 €

Compte 1342 Amendes de police + 10 000 €

Compte 1332 Amendes de police (avec amort. fonds affectés équip.) - 10 000 €

Délibération n°07/50 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier qui lui a adressé la Trésorière Municipale de la perception de Besse concernant la suppression de la caisse des écoles, compte tenu notamment de son absence de fonctionnement et de l'évolution de la réglementation en la matière, qui nous permet de procéder à cette dissolution.

En effet, la Trésorerie Générale demande de recenser les « budgets dormants » et d'étudier avec les ordonnateurs la possibilité de les supprimer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité, dans la mesure où une reprise d'activité n'est pas à l'ordre du jour, de procéder à la dissolution de la Caisse des Ecoles et de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 61.04 € dans le budget principal.

Délibération n°07/51 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de

fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.
Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19/07/2007.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Grade d'avancement : Adjoint technique de 1ère classe

Taux de promotion proposé : 100 %

Grade d'avancement : Adjoint administratif de 1ère classe

Taux de promotion proposé : 100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Délibération n°07/52 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'effectif actuel des agents communaux des services techniques ne permet pas de faire face à la charge de travail de la commune.

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet permettrait de résoudre ces difficultés.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve cette proposition ;

-autorise Monsieur le Maire à recruter un adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 01 décembre 2007.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6411 du budget primitif de chaque année.

Délibération n°07/53 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'accorder une subvention à l'Association du personnel communal d'un montant de 3 500 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention désignée ci-dessus. La somme correspondante sera inscrite au budget primitif de la commune article 65748.

Délibération n°07/54 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'échange d'une parcelle du domaine public communal formulée par M Jean-Claude Ghiglione.

Monsieur Ghiglione propose de céder à la commune une parcelle de 50 ca sise à Naples parcelle n°548 section A et de recevoir en contre partie une parcelle jouxtant sa propriété, parcelle section D n°579.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-donne son accord pour cet échange sous réserve que l'acquéreur s'engage à prendre à sa charge : -50 % des frais notariés pour l'ensemble de la transaction (50 % des frais notariés resteraient à la charge de la commune).

-les frais d'actes et de procédure (document d'arpentage, enquête publique) ;

-précise qu'il est nécessaire de déclasser cette parcelle qui fait partie du domaine public ;

-et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique.

Tour de table

Mme Rose-Marie BRETON s'interroge sur le devenir de La Poste et de l'épicerie.

Réponse -Pour La Poste : Après de nombreuses interventions de la Commune tant dans le cadre de l'Association des Maires du Var que de la Commission Départementale de la présence postale il semble qu'aucune menace immédiate ne soit à redouter. Cependant l'un de nos arguments essentiels étant le besoin exprimé par les usagers, il apparaît que le taux de fréquentation de La Poste ne nous soit pas très favorable. Cette situation est assez commune dans les villages du Centre Var, ce qui ne nous console pas.

L'une des raisons invoquées par les usagers est que les opérations bancaires sont effectuées au distributeur de billets et qu'hormis les achats de timbres et les expéditions de colis, ils n'ont que peu d'occasions de fréquenter assidûment ce service public.

Nous poursuivons néanmoins régulièrement nos efforts et le Maire aura dans les prochains jours l'occasion d'exprimer son inquiétude et ses espoirs au Directeur Départemental de La Poste.

-Pour l'épicerie : Pour le maintien de ce service commercial, la marge de manœuvre de la Commune est très faible.

Cependant, sans dévoiler l'information appartenant au domaine privé, tout espoir n'est pas perdu...

Extrait du compte-rendu de LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET DES LOISIRS EN DATE DU 11 octobre 2007

Etait inscrite à l'ordre du jour la prise de décision d'organiser ou non en 2007 la journée du TASIE DON.

Le Maire explique à la Commission que lors des années précédentes et progressivement, la fréquentation publique ainsi que les recettes se sont amenuisées. Il est apparu en particulier que la majorité des participants étaient les organisateurs et leurs familles. Compte-tenu de cette situation, il apparaît nécessaire d'interroger les membres de la commission sur l'opportunité de poursuivre ou non l'organisation de cette manifestation.

Après un tour de table plusieurs solutions sont évoquées :

-maintenir l'organisation dans sa forme actuelle ;

-faire un break d'une année et la consacrer à une nouvelle réflexion ;

-organiser le Tasie Don sous une forme différente en laissant à chaque club la liberté d'organiser une activité qui lui soit propre, toujours dans l'esprit de cette journée consacrée à la recherche médicale. Dans ces conditions, le calendrier et les modalités seraient réglées par chacune des associations participantes.

Cette dernière proposition est retenue à la majorité.



CABARET

09 novembre 2007

20 heures 30
salle polyvalente
STE ANASTASIE sur ISSOLE

SOIREE REPAS
organisée par la commune et
animée par l'ensemble vocal

"VENT des COLLINES"

Tarif
(tout compris) :
25 € par personne

Réservations BUREAU d'accueil :
Mairie de Ste Anastasie / Issole
Tél : 04.94.69.64.40 - Fax : 04.94.69.64.41
Places limitées : 120 personnes

L'organisateur se réserve le droit de modifier sans préavis, et d'accepter sans responsabilité, un nombre ou un programme de spectacles différents de la programmation.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

A quoi sert le recensement ?

Il permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc.) Les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Comment l'enquête est-elle réalisée ?

A partir du 17 janvier, les agents recenseurs déposent au domicile des personnes recensées une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires et il les récupère lorsque ceux-ci sont remplis. Il n'est pas actuellement possible de répondre aux

Jean-Pierre MORIN,
Maire et le Conseil municipal
de SAINTE-ANASTASIE,

ont l'honneur de vous inviter à la

Commémoration Officielle de la VICTOIRE du 11 NOVEMBRE 1918

avec la participation de la Chorale « CHANT et AMITIE »

10 H 15 : Départ du cortège (devant la Mairie)

10 H 30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière)

10 H 45 : Apéritif au Bar des Amis

-BLEUET DE FANCE-

Le 11 novembre la collecte du Bleuets de France sera effectuée sur le territoire communal par les enfants des écoles.

Vous pourrez ainsi aider les victimes de guerre et les anciens combattants,
un geste citoyen !





USAGE DU FEU DEBROUSSAILLEMENT

Pour l'heure, les feux sont strictement réglementés.

L'incinération des végétaux coupés est autorisée depuis le 1er OCTOBRE, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- vent inférieur à 40 km/h ;
- pas de foyer sous les arbres ;
- bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers ;
- surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle de l'extinction à tout moment ;
- extinction totale par noyage en fin d'opération ;
- s'assurer de l'extinction complète en partant.

DERNIERE MINUTE : En raison d'une sécheresse persistante, le Préfet du Var interdit jusqu'à nouvel ordre toute incinération de végétaux en forêt et en zone à débroussailler. Même après une éventuelle précipitation, ces opérations d'incinération ne pourront être reprises qu'après un nouvel arrêté préfectoral et son affichage en mairie.

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DURANT LE MOIS ECOULE

- **Construction de restanques** (accès à l'ancienne cave coopérative) ;



- **Poursuite des travaux** nécessaires à la future installation des services techniques municipaux (ancienne cave coopérative) ;
- **Travaux** dans les écoles ;
- **Rénovation des sanitaires** à l'ancienne école primaire (judo) ;
- **Débroussaillage** aux Ferrages ;
- **Préparation** des diverses manifestations associatives et communales ;
- **Travaux électriques** à l'église ;
- **Achèvement** des travaux de voirie programmés pour 2007 (chemin des Vaux, Bon Jeu, Veirole et Fabres).

SECURITE

La police va expérimenter des «avions sans pilote» pour surveiller Ste-Anastasia

Un avion sans pilote dans le ciel de Sainte-Anastasia : la police municipale va tester dès décembre l'utilisation d'un drone, l'une des attractions du récent salon Milipol.

C'est une recrue de choix pour la police: Elsa, pour «engin léger de surveillance aérienne», va intégrer les rangs des forces de l'ordre en décembre prochain. Un drone de 600 grammes, un mètre d'envergure, 30 minutes d'autonomie en vol. Muni de sa caméra embarquée à visée infrarouge, Elsa pourra, de jour

comme de nuit, survoler rassemblements et manifestations, venir en aide aux forces de l'ordre en cas de violences urbaines ou encore recueillir des informations avant une intervention délicate du GIGN ou du GIPN. Des dizaines de drones sont déjà en service en France, mais pas à Ste-Anastasia. Qu'à cela ne tienne, ce type de surveillance automatisée pourrait donc devenir rapidement la norme en matière de police municipale.



Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune sont à déposer en mairie avant le 31 décembre. Pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité ;
- Justificatif de domicile.

Nota : si vous étiez déjà inscrit sur la liste électorale d'une autre commune, la radiation s'effectuera automatiquement dès votre inscription sur la liste électorale de votre lieu de résidence.



Réforme du code de l'Urbanisme

Le Service Urbanisme accompagne cette réforme pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Cette réforme des permis de construire et autorisations d'urbanisme issue de l'ordonnance du 8 décembre 2005, précisée notamment par le décret du 5 janvier 2007, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007.

Désormais les différentes demandes feront l'objet :

- > soit d'une déclaration préalable dont le délai d'instruction de droit commun est d'un mois,
- > soit d'un permis de construire dont le délai d'instruction est fixé à deux mois
- > soit d'un permis d'aménager dont le délai est fixé à trois mois.

Le tableau ci-dessous montre les changements :

	Jusqu'au 30 septembre 2007	Depuis le 1 ^{er} octobre 2007	Délai d'instruction de droit commun
DECLARER →	Délai de travaux exemptés de permis de construire	> Déclaration préalable	> 1 mois
CONSTRUIRE →	Permis de construire	> Permis de construire pour une habitation individuelle et/ou ses annexes > Permis de construire pour toutes autres constructions	> 2 mois > 3 mois
LOTIR →	Permis de lotir	> Permis d'aménager	> 3 mois

Les délais de droit commun seront prolongés en fonction de la situation du projet et de la nécessité de consulter les services extérieurs. A chaque type de dossier correspond une liste de pièces à fournir.

Le service communal de l'urbanisme est à votre disposition pour vous préciser les évolutions des nouvelles règles. L'observation des conseils donnés permettra de minimiser l'impact des nouveaux délais.

La vie associative



ASSOCIATION BOULISTE DE STE-ANASTASIE

L'Assemblée Générale de l'Association Bouliste
de Sainte-Anastasie-sur-Issole

Se tiendra le :

10 Novembre 2007

à 18 H

au Bar des Amis

Ordre du jour :

- Compte rendu moral ;
- Bilan financier ;
- Constitution du bureau de l'année 2008 ;
- ABSA saison 2007 (en détail) ;
- Les Présidents de l'A.B.S.A. de 1985 à 2007 ;
- Actions du bureau durant l'intersaison ;
- Questions et suggestions diverses.

Le Président - R. PETITGAND

COMITE DES FETES

Dates à retenir :

- Dimanche 11 novembre :
brocante, marché paysan,
produits bio, foire artisanale,
marché aux puces

- Loto le 01 décembre
2007 salle polyvalente

- Réveillon de la St
Sylvestre
(plus d'informations dans le
prochain bulletin municipal)



CLUB DANSE TASIE

Dépêchez- vous , dépêchez- vous !....

Venez vite nous rejoindre, nous ne prendrons plus d'inscriptions en décembre.

Vous trouverez au club Danse Tasie différents niveaux, toutes les générations sont déjà conquises par la danse ; qu'elle soit de salon, d'assouplissement, en ligne (qui remporte un réel succès) ou de type Salsa et Rock. Plaisir d'acquérir pour les débutants, envie de se perfectionner pour les plus avancés. Et tous heureux de nous retrouver aux répétitions ou pendant nos diverses soirées. Venez danser et danser toujours , nous rejoindre dans cette ambiance chaleureuse et amicale pour partager les joies de la danse.



Cours de danse en ligne

Nous vous attendons !

Voici le rappel des cours qui ont lieu aux salles polyvalentes de Besse le lundi, de Ste Anastasie les mardi et mercredi :

Lundi : salle polyvalente de Besse sur Issole
19h15 cours assouplissement JAZZ
20h cours de danse en ligne
21h cours de SALSA

Mardi : salle polyvalente de Ste Anastasie
18h30 danse de salon 3 ème niveau
19h30 danse de salon 2 ème niveau
20h30 danse de salon débutants

Mercredi : 19h stage de danse
19H45 stage technique
20h30 danse de salon 1er niveau

Tel Yolande : 04 94 72 29 81
Site : www.ste-anastasie.fr



ARTS'TASIE

Au forum des associations, le stand Arts'Tasie a reçu la visite de nombreux visiteurs.

Depuis, certains ont franchi le pas et fréquentent désormais l'atelier. D'autres hésitent encore. C'est à ces personnes que je m'adresse tout particulièrement. Venez faire un petit tour à l'atelier le jeudi de 14 à 17 heures. Nous serons heureux de vous y accueillir et vous serez à même de juger de l'ambiance amicale et détendue qui y règne. Et ne croyez surtout pas que, parce que vous n'avez encore jamais peint, il est trop tard. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Si vous avez envie de faire un essai, notre professeur vous guidera et vous fera progresser très vite. Sachez que vous n'êtes pas tenus (es) de venir peindre tous les jeudis. La fréquentation de l'atelier est libre.

Sachez aussi que l'association organise des visites de musées, de galeries et d'expositions. Elle organise chaque année deux expositions : l'une en octobre en salle, l'autre au printemps en plein air. Enfin, nous tenons à la disposition de nos peintres une petite collection de revues sur la peinture. Alors, n'hésitez plus et comme dit l'adage : « Il n'y a que le premier pas qui coûte ».

Amicalement

Le Président : A. ETIENNE



TENNIS INFO

Le Tennis Club de Ste-Anastasie et le Badminton ont décidé d'unir leurs efforts pour organiser une journée commune destinée à la recherche génétique. Le samedi 1er Décembre, de 9H à 17H, les membres des deux clubs ainsi que tous ceux qui le souhaitent pourront jouer au tennis et au badminton en contre partie d'une modeste participation dont la totalité sera reversée à la recherche. Venez accomplir un geste citoyen le 1er Décembre au gymnase de la salle polyvalente.

Le Tennis précise que son LOTO aura lieu le 9 Décembre, réservez votre après-midi, de nombreux beaux lots sont à gagner.

Toutes les infos du Tennis sur : www.tcsa.freesurf.fr



CLUB DES CIGALES

Lors de son assemblée générale, le 6 octobre 2007, le Club a célébré, dans une ambiance joyeuse et amicale, son 20ème anniversaire. Ce fut l'occasion de fêter Jo Fadda, le fondateur du Club, en décembre 1987. Outre le cadeau des Cigales, un très beau cadran solaire, le maire, président d'honneur, lui a remis la médaille d'honneur de la Commune.



A noter : GOUTER DANSANT le dimanche 25 novembre à 14H30, Salle Polyvalente.

Au cours de cette assemblée, de nouveaux projets de sortie pour le premier semestre 2008 ont été adoptés :

- le dimanche 2 Mars 2008 , la Fête des Citrons à Menton
- le vendredi 25 Avril 2008 à 20H30 au Zénith de Toulon, Pierre et Fils avec Pierre Richard et Pierre Palmade
- le samedi 17 Mai 2008 à 20H à l'Opéra de Toulon , la Route Fleurie

- le samedi 31 Mai 2008 à 20H45 au Théâtre Galli de Sanary, Mado fait son show avec la comique Mado.

Des informations plus complètes seront diffusées dans les prochains bulletins. Cependant, afin de concrétiser ces projets, prenez contact dès à présent auprès de la présidente au 04 94 72 21 98 ou à la permanence au local, le jeudi après-midi.

ACTIVITES MANUELLES : Si le modelage d'argile vous intéresse, cette activité peut être ouverte au club, mais si vous préférez la sculpture, l'atelier pourra rouvrir fin octobre. Faites-vous connaître au 04 94 72 21 98.

La Présidente - Rose-Marie BRETON



CHORALE « CHANT ET AMITIE »

Le vendredi 12 octobre dernier, l'Assemblée Générale de la chorale

s'est tenue à la salle polyvalente.

L'heure était au bilan et la presque totalité des choristes était présente.

Les rapports, tant moral que financier,

firent apparaître des résultats positifs, réjouissant l'assemblée.

Suivirent l'énoncé des projets d'activités pour la saison 2007-2008 et l'appréciation de Françoise Titeux, notre chef de chœur, sur les différentes prestations de l'année écoulée. Elle se félicita de l'assiduité du groupe et nous rappela quelques règles à observer pour le bon fonctionnement de la chorale et le plaisir de chanter ensemble.



M. Morin –qui nous fait toujours l'honneur et l'amitié d'être présent- a tenu, en quelques mots, à nous faire part de son contentement devant notre chaleureuse ambiance et les bons résultats qui en découlent. Dans la convivialité, la soirée s'acheva autour du « pot de l'amitié ».

Une choriste

LE COMITE DES FETES

organise

le Dimanche 11 novembre

de 7H à 18H30

Place de la Gare

FOIRE A LA BROCANTE

MARCHE PAYSAN

MARCHE AUX PUCES

FOIRE ARTISANALE

ET PRODUITS BIO

Les habitants de Sainte-Anastasic désirant vendre leurs objets personnels doivent demander une autorisation en Mairie. Les autres exposants devront produire leur carte professionnelle.

**BUVETTE - SANDWICHS -
CAFÉ TOUTE LA JOURNÉE**

Merci aux exposants de réserver leurs emplacements

Renseignements : 06.79.55.63.53.

Le Président du Comité des Fêtes,
Jean-Jacques GUIGNIER

La vie au village

GRAND SALON D'AUTOMNE

Organisé par
La Prouvenço Dú Tems Passa
et la Commune de SAINTE-ANASTASIE

Les 17 et 18 novembre 2007
de 9 H à 19 H
Salle Polyvalente et Salle des Sports

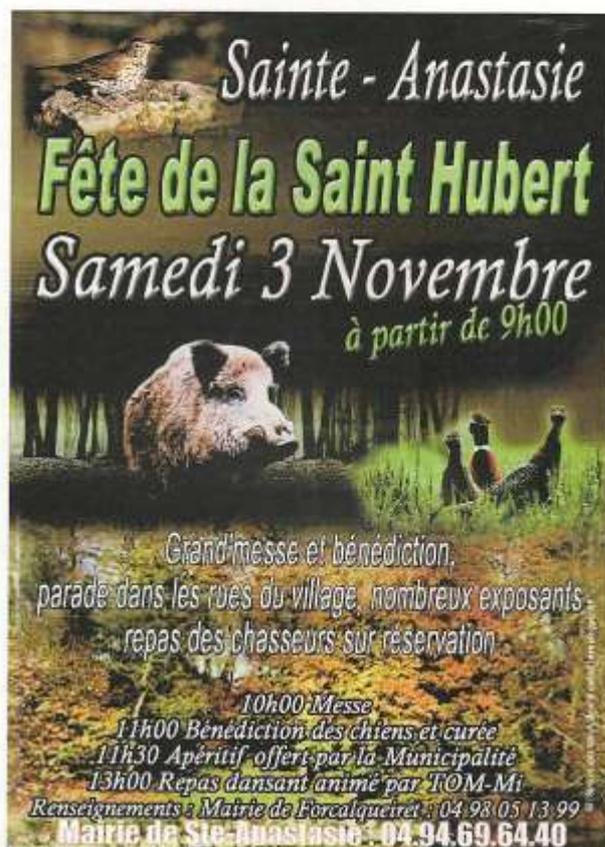
35 exposants seront présents
Objets d'art, cadeaux, produits alimentaires
artisanaux et régionaux, etc...

1 billet de tombola sera remis à chaque visiteur
(Tombola tirée dimanche soir à 18 H 30, présence
indispensable.

Nombreux lots offerts par les exposants)

Apéritif public, offert par la Mairie,
le dimanche 18 à partir de 11 heures

ENTRÉE LIBRE – PARKING ASSURÉ
Pour tous renseignements, s'adresser à M.
Raphaël CASTALDO Tél. 04.94.72.23.76.



Sainte - Anastasie
Fête de la Saint Hubert
Samedi 3 Novembre
à partir de 9h00

Grand-messe et bénédiction.
parade dans les rues du village, nombreux exposants
repas des chasseurs sur réservation

10h00 Messe
11h00 Bénédiction des chiens et curée
11h30 Apéritif offert par la Municipalité
13h00 Repas dansant animé par TOM-Mi
Renseignements : Mairie de Forcalquier : 04.98.05.13.99
Mairie de Ste-Anastasia : 04.94.69.64.40

Agenda des manifestations de novembre 2007

Samedi 03 novembre :

Fête de la SAINT-HUBERT
A partir de 9 H

Dimanche 4 novembre :

CASTAGNADE organisée par le Secours
Populaire Français
A partir de 14 H 30 Salle polyvalente

Vendredi 9 novembre :

Soirée REPAS-SPECTACLE-VARIETE ».
20 H 30 Salle polyvalente

Samedi 10 novembre :

Assemblée Générale de l'Association
Bouliste.
18 H Bar des Amis

Dimanche 11 novembre :

COMMEMORATION de la victoire
du 11 novembre 1918
10 H 15 Départ du cortège
devant la Mairie

Dimanche 11 novembre :

FOIRE à la Brocante, Artisanale,
Produits Bio, Puces
Toute la journée Place de la gare

Samedi 17, Dimanche 18 novembre :

FOIRE ARTISANALE
Salle polyvalente

Samedi 1er décembre :

LOTO du Comité des Fêtes
20 H Salle polyvalente

NOTA : Prévission REPAS des ANCIENS le Jeudi 13 décembre 2007.

Mme Geneviève Siméon
41 rue des fauvelles
Mar. Viro
83500 La Seyne



à M. le Maire de St Anastasie

M. le Maire,

Mme maman, Josette Mourlan, a été institutrice dans votre commune pendant l'année scolaire 1949/50. C'était sa première année d'enseignement. Elle a toujours gardé la nostalgie de son métier. Ayant retrouvé la photo de classe de cette année-là, j'ai pensé que si certains de ses élèves étaient encore dans la commune, ce serait sympathique de les revoir et raviver les souvenirs.

Je vous envoie la photo, avec quelques noms. Merci de faire en sorte que la photo soit diffusée ou affichée. Une vieille dame de 80 ans serait si heureuse, si ma requête pouvait aboutir.

Je vous adresse mes respectueuses salutations.

Classe unique 1949/50

Parmi les élèves (dans le désordre) :

Pierrot Hoffmann,
Denis Dho, Louise
Audibert, Madeleine,
Joseph Dho, P.
Hoffmann, M-Josée
Piccolo, les frères
Audibert, Jeannine
Rébufatti, Colette
Abello, Alain Piccolo,
Martinez Pharamond.
Enseignante : Mlle
Josette MOURLAN
(épouse Siméon à partir
d'Avril 50)



PETITES ANNONCES

-Urgent : A vendre DEAWOO MATIZ, excellent état général C.T. ok, 50 000 km. 4 pneus neufs, vidange. 2 500 €.

tél. : Hervé au 06.88.69.29.71

-Vends Motoculteur Staub 5000. Versoir Rota + griffe. TB Etat. 800 €. tél. : 06.18.72.04.10

-Sainte-Anastasie, particulier vend appartements neufs dans immeuble rénové du T1 au T3 dont les surfaces varient de 27 m² à 64 m², idéal premier investissement ou locatif.

Renseignements au 06.70.51.73.49

-Salon EVE COIFFURE recherche apprenti 3ème année C.F.A. tél. : 04.94.72.29.45

-URGENT. Cherche logement F3 sur Ste-Anastasie pour une adulte et deux enfants. Accepterais toute proposition.

tél. : 06.27.60.65.75

-Jeune fille ferait baby-sitting soir et week-end :

tél. : 06.77.95.87.96

-Vends :

-Sondeur-détecteur-enregistreur « Furuno » FE 400 avec sonde, pour navigation et pêche en mer, 200 €, à débattre ;

-2 chaises longues de jardin blanches en bon état, avec matelas neufs, 150 €, à débattre ;

-Bras en aluminium laqué blanc avec barres, pour store de 4 m x 2 m, 200 €.

tél. : 04.94.72.23.51

TRIBUNE LIBRE

Lettre ouverte

TIR AU PIGEON

Avoir un petit terrain au bord de l'Issole et y cultiver quelques légumes, y élever quatre pigeons, cela semble paradisiaque ; c'est sans compter sur un prétendu chasseur déguisé en Rambo avec tenue de camouflage et béret rouge, qui vient sans gêne aucune ce samedi matin 13 Octobre, tirer sur vos pigeons.

Il n'y a plus de pigeon ramier dans le coin depuis bien longtemps, il n'y a que des pigeons domestiques, et domestiques, ils le sont car guère farouches et pas plus difficiles à tirer qu'une poule : Le sport n'est donc pas la motivation de cet individu.

Chacun sait qu'un pigeon qui a pris son envol est beaucoup trop coriace pour être bon à manger : L'alimentation n'est donc pas la motivation de ce personnage.

Alors, quelle peut bien être sa motivation, sinon peut-être le plaisir de tuer.

De tels comportements font du tort aux chasseurs eux même.

Ce soit disant Nemrod n'a pas pris le temps d'acquérir une bonne éthique de la chasse mais par bonheur il n'a pas pris le temps non plus d'apprendre à tirer : Aucun pigeon n'est tombé.

Pierre BRANDT

NE TOUCHEZ PAS A NOS RAGONDINS !

Pourquoi le feriez-vous ? Sont-ils un réel danger pour notre petit village et ses habitants (et surtout pour de gentils enfants comme nous !) ?

Après avoir fait de nombreuses recherches (livres et Internet) on sait maintenant que le ragondin est un rongeur inoffensif (de la famille du cochon d'Inde), donc non dangereux mais qui peut être nuisible.

En effet il se nourrit dans nos cultures (il n'y en a pas chez nous), il peut abîmer des digues (il n'y en a pas chez nous) et peut être porteur et donc vecteur de maladie pour l'homme (après enquête dans notre école, personne n'a été atteint de leptospirose).

Pour nous, il n'y a ni danger ni nuisance. Il ne faut pas les « exterminer » mais simplement les réguler.

Mais, méfions-nous...



Passés maîtres dans l'art du camouflage, les ragondins font planer une inquiétante menace sur nos vies et sur la civilisation en général.

Ecole Primaire

Texte du CM1 CM2 de M. Conti

Ce bulletin est entièrement conçu et réalisé par les élus et le personnel communal de la commune de Sainte-Anastasié

Les Poètes de Ste-Anastasié

Couleurs d'automne.

Plongée dans la lecture
D'un livre passionnant
J'interromps ma lecture.....
Car j'éprouve à l'instant

Le désir de chanter
Le feuillage automnal
De notre merisier.
Ce feuillage ? Un régal !

-Mêlées aux feuilles vertes
Pendeloques grenat
Abondantes, offertes
Dans leur très vif éclat

Au regard matinal
De celles ou ceux qui voient
En ces couleurs d'opale
Et grenat à la fois

Des bijoux, frémissant
Sous la brise légère,
Au soleil du Levant-

Jeannette Carrière

2 octobre 2007

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

-Leelou HADDAD, née le 11 octobre ;

-Erwan CHARTON, né le 15 octobre ;

-ainsi que la naissance de Virgil SASSI, né le 19 octobre dernier.

Toutes nos félicitations à leurs parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

-Mme Jeannine SAUZEDE née DHO, survenu le 05 octobre ;

-Mme Anita MOLINENGO née BROS, survenu le 06 octobre ;

-ainsi que le décès de Mme FADDA Monique née PETIT, survenu le 25 octobre. Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

Remerciements :

M. Lucien SAUZEDE, ainsi que l'ensemble de sa famille, remercient toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de Mme Jeannine SAUZEDE.